



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE
VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS DE
PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES
SERVICES DE LA VILLE DE VINCENNES - LOT 3
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ EUROTECHNIC
PROTECTION**

**DÉCISION N° DM-21-037
EN DATE DU 26 JANVIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de la société EUROTECHNIC PROTECTION dont l'offre a été jugée économiquement avantageuse ;

D É C I D E

DE SIGNER l'accord cadre pour la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour les services de la Ville de Vincennes – lot 3 Equipements de protection individuelle avec la société EUROTECHNIC PROTECTION – EAE LA TUILERIE – 29 rue Henri Becquerel – BP 241 – 77646 CHELLES Cedex.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande susceptibles de varier, sur une période de 6 mois, de la manière suivante : montant maximum HT : 2 800,00 € HT (3 360,00 € TTC).

Les prix de l'accord-cadre sont ceux du bordereau des prix unitaires.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210126-lmc1H8073H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/01/2021
Date de Publication : 26/01/2021